



Séparation abandon de domicile

Par **lasoute**, le **14/08/2009** à **02:12**

Bonjour,rrnDepuis 6 mois je suis séparé en accord avec mon épouse. Je vis maintenant dans une ville très proche mais je n'ai fait aucune démarches de séparation officielle. Elle est même cautionnaire de mon nouveau logement et m'a aidé à déménager, en compagnie de mes enfants. Je ne sais pas encore ce que va devenir la suite mais comme je la sens de plus en plus agressive, je me pose des questions sur cette situation. rnrnPeut-elle invoquer un abandon de famille ou de domicile conjugal, meme si elle en a été d'accord et l'instigatrice ? Quels risques j'encours et dans ce cas que dois-je faire ?rnrnMerci d'avance de votre aide et de votre réponse.rnrnCordialement.

Par **Tisuisse**, le **14/08/2009** à **16:59**

Bonjour,rrnAfin de vous mettre l'abri, faites une demande de séparation ou de divorce auprès d'un juge aux affaires familiales. Voyez un avocat pour cela.rnrnTant que vous n'êtes pas divorcés, votre épouse reste votre épouse, pas votre ex-épouse, aux regards de la loi.